

SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL
DES MINISTRES

LE DÉCRET N° 78/103 DU 11 FÉVRIER 1978
Portant nomination de Monsieur Alphonse
POATY, Inspecteur des Impôts en qualité
de Directeur de l'Agence Comptable
Centrale.

LE DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN,

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;

Vu l'acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création
du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions;

Vu l'acte n°001/PCT/OMP du 3 Avril 1977 fixant l'orga-
nisation et la structuration du Comité Militaire du Parti;

Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;

Vu l'ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à
l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du
Congo;

Vu le décret n°77/540 du 28 Octobre 1977 portant attri-
butions et réorganisation du Ministère du Plan;

Sur décision du Comité Militaire du Parti prise le 16
Juillet 1977;

D E C R E T E :

Article premier.-Monsieur Alphonse POATY, Inspecteur des Impôts,
est nommé Directeur de l'Agence Comptable Centrale.

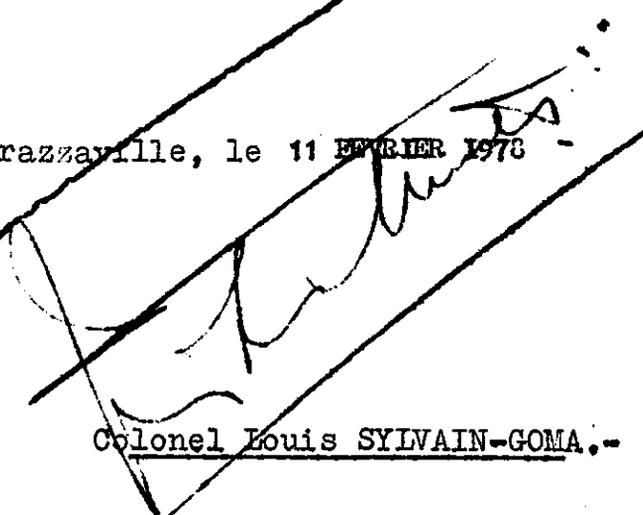
Article 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures con-
traires.

.../...

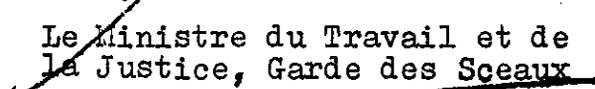
Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 11 FÉVRIER 1973

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

P. Le Ministre des Finances en Mission
Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé du Plan,


Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux


François B I T A.-


Alphonse MOUISSOU-POUATI.-

Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé du Plan,


François B I T A.-

11K